



BRETIGNY



CUGY

ASICE



FROIDEVILLE



MORRENS

Association Scolaire Intercommunale de Cugy et environs

Règlement des cantines scolaires et du centre d'animation

Année scolaire 2025-2026

Cantine scolaire et centre d'animation du Motty à Cugy

Sur le temps de midi

Elèves 7P – 8P

Principes

L'ASICE met en place une cantine scolaire dans le collège du Motty qui a pour but d'offrir un lieu aux enfants de 7 et 8P afin qu'ils puissent prendre un repas chaud lorsqu'ils ne peuvent pas rentrer à leur domicile à midi. Un service de restauration propose des repas composés d'aliments variés et équilibrés. Cette cantine permet également aux enfants qui le souhaitent d'apporter leur propre pique-nique, un four micro-ondes étant mis à disposition (sans inscription).

Le personnel est garant du bon déroulement et du respect des règles. **Les téléphones portables ou autres appareils électroniques, ordinateurs ou tablettes ne sont pas autorisés lors du repas.** Une fois le repas terminé, les enfants ont droit à leurs téléphones ou autres appareils électronique sous surveillance de l'équipe du centre d'animation.

Inscription & facturation pour repas chauds

L'inscription se fait par les parents sur le site <https://asice.monportail.ch> (Ci-après « Mon Portail »). La gestion des jours de présences ou d'absences ou encore d'inscriptions occasionnelles est gérée par les parents avec un délai d'un jour ouvrable au minimum. Si ce délai n'est pas respecté, il ne sera plus possible d'effectuer de modification. Dans le cas où l'enfant était inscrit, le repas sera facturé. Il appartient aux parents d'annuler le repas de leur enfant en cas de sortie scolaire, camp scolaire ou toute autre absence, en effet l'ASICE ne dispose pas de ces informations.

Le prix du repas est de CHF 12.00.

Les menus peuvent être consultés à l'avance sur le site : <http://www.greenkids.biz/> ou sur Mon Portail.

Lorsque votre enfant est inscrit et son compte créé et chargé, un code barre est à imprimer depuis votre session de Mon Portail afin que votre enfant le présente lors de son arrivée à la cantine. Le montant du repas est ainsi débité de votre compte. Un courriel d'avertissement vous sera envoyé dès que le montant sur le compte atteint la limite inférieure de CHF 50.00. Un second courriel vous sera envoyé dès que le compte atteint zéro. Si le compte de votre enfant n'est pas alimenté, l'accès à la cantine pourra être refusé à votre enfant.

Si votre enfant ne s'est pas présenté à la cantine alors qu'il y était inscrit, vous recevrez un courriel vous informant de son absence.

Organisation & horaires

La cantine est ouverte entre **12h20 et 14h10**, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, durant les périodes scolaires. Elle est fermée durant les vacances, les jours fériés et les jours de congé scolaire.

Maladie ou accident

Si un enfant tombe malade durant sa prise en charge au Motty, les parents seront prévenus afin qu'ils viennent le chercher au plus vite. Si votre enfant est victime d'un accident pendant sa prise en charge, le personnel prend les dispositions immédiates qui s'imposent et avertit les parents au plus vite. Si le personnel estime qu'il y a urgence (maladie ou accident), il prendra les mesures qui s'imposent et pourra notamment faire appel à une ambulance. Les frais qu'occasionnerait cette intervention sont à la charge des parents.

Effets personnels

L'ASICE décline toute responsabilité en cas de perte, d'échange ou de détérioration d'objets personnels. L'ASICE n'est pas responsable des accidents ou dégâts que l'enfant pourraient occasionner. Afin de garantir la sécurité des enfants, l'ASICE se donne le droit d'interdire des jeux qui pourraient être dangereux.

Allergie ou intolérance

Lorsque votre enfant souffre d'une allergie ou intolérance, vous devez l'indiquer lors de l'inscription. En cas d'allergie, notre personnel vous contactera afin d'avoir de plus amples informations et un certificat médical pourrait être demandé.

Responsabilité de l'ASICE

Les enfants sont pris en charge par des animateur.trices ou auxiliaires qui assurent la distribution des repas ainsi que le bon fonctionnement du centre d'animation.

Les enfants restent au centre d'animation ou dans le périmètre scolaire où des animations leur sont proposées.

L'ASICE se décharge de toute responsabilité concernant des enfants qui décident de quitter le périmètre scolaire sur le temps de midi.

Règles de vie de la cantine

A la fin du repas, les

enfants :

- Débarrassent leur assiette et leurs couverts ou leurs affaires de pique-nique et nettoient leur place.
- Restent sur le périmètre scolaire jusqu'à la reprise des cours (livres et jeux à disposition, activités proposées).
- Peuvent se rendre à la bibliothèque ou à la salle d'étude lorsque de tels espaces sont mis à disposition sur le site.

Les enfants sont tenus de respecter le personnel, les lieux et le matériel. Tout enfant qui perturbe gravement le bon déroulement du repas ou n'obéit pas aux injonctions du personnel peut être signalé à la direction de l'ASICE, qui en informe les parents. En cas de récidive, l'élève peut être convoqué avec ses parents. Une exclusion temporaire de la cantine peut être prononcée à son encontre.

Cantine scolaire et Centre d'animation du Foyer à Froideville

Sur le temps de midi

Elèves 7P - 8P

Principes

L'ASICE met en place une cantine scolaire dans la salle du Foyer qui a pour but d'offrir un lieu aux enfants de 7P et 8P afin qu'ils puissent prendre un repas chaud lorsqu'ils ne peuvent pas rentrer à leur domicile à midi. Un service de restauration propose des repas composés d'aliments variés et équilibrés. Cette cantine permet également aux enfants qui le souhaitent d'apporter leur propre pique-nique, un four micro-ondes étant mis à disposition (sans inscription).

Le personnel est garant du bon déroulement et du respect des règles. **Les téléphones portables ou autres appareils électroniques, ordinateurs ou tablettes ne sont pas autorisés lors du repas.** Une fois le repas terminé, les enfants ont droit à leurs téléphones ou autres appareils électronique sous surveillance de l'équipe du centre d'animation.

Inscription & facturation pour repas chauds

L'inscription se fait par les parents sur le site <https://asice.monportail.ch> (ci-après « Mon Portail »). La gestion des jours de présences ou d'absences ou encore d'inscriptions occasionnelles est gérée par les parents avec un délai d'un jour ouvrable au minimum. Si ce délai n'est pas respecté, il ne sera plus possible d'effectuer de modification. Dans le cas où l'enfant était inscrit, le repas sera facturé. Il appartient aux parents d'annuler le repas de leur enfant en cas de sortie scolaire, camp scolaire ou toute autre absence, en effet l'ASICE ne dispose pas de ces informations.

Le prix du repas est de CHF 12.00.

Les menus peuvent être consultés à l'avance sur le site : <http://www.greenkids.biz/> ou sur Mon Portail.

Lorsque votre enfant est inscrit et son compte créé et chargé, un code barre est à imprimer depuis votre session de Mon Portail afin que votre enfant le présente lors de son arrivée à la cantine. Le montant du repas est ainsi débité de votre compte. Un courriel d'avertissement vous sera envoyé dès que le montant sur le compte atteint la limite inférieure de CHF 50.00. Un second courriel vous sera envoyé dès que le compte atteint zéro. Si le compte de votre enfant n'est pas alimenté, l'accès à la cantine sera refusé à votre enfant.

Si votre enfant ne s'est pas présenté à la cantine alors qu'il y était inscrit, vous recevrez un courriel vous informant de son absence.

Organisation & horaires

La cantine est ouverte entre **12h00 et 13h45**, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, durant les périodes scolaires. Elle est fermée durant les vacances, les jours fériés et les jours de congé scolaire.

Maladie ou accident

Si un enfant tombe malade durant sa prise en charge au Foyer, les parents seront prévenus afin qu'ils viennent le chercher au plus vite. Si votre enfant est victime d'un accident pendant sa prise en charge, le personnel prend les dispositions immédiates qui s'imposent et avertit les parents au plus vite. Si le personnel estime qu'il y a urgence (maladie ou accident), il prendra les mesures qui s'imposent et pourra notamment faire appel à une ambulance. Les frais qu'occasionnerait cette intervention sont à la charge des parents.

Effets personnels

L'ASICE décline toute responsabilité en cas de perte, d'échange ou de détérioration d'objets personnels. L'ASICE n'est pas responsable des accidents ou dégâts que l'enfant pourraient occasionner. Afin de garantir la sécurité des enfants, l'ASICE se donne le droit d'interdire des jeux qui pourraient être dangereux.

Allergie ou intolérance

Lorsque votre enfant souffre d'une allergie ou intolérance, vous devez l'indiquer lors de l'inscription. En cas d'allergie, notre personnel vous contactera afin d'avoir de plus amples informations et un certificat médical pourrait être demandé.

Responsabilité de l'ASICE

Les enfants sont pris en charge par des animateurs ou auxiliaires qui assurent la distribution des repas ainsi que le bon fonctionnement du centre d'animation.

Les enfants restent au centre d'animation ou dans le périmètre scolaire où des animations leur sont proposées.

L'ASICE se décharge de toute responsabilité concernant des enfants qui décident de quitter le périmètre scolaire sur le temps de midi.

Règles de vie de la cantine

A la fin du repas, les

enfants :

- Débarrassent leur assiette et leurs couverts ou leurs affaires de pique-nique et nettoient leur place.
- Restent sur le périmètre scolaire jusqu'à la reprise des cours (livres et jeux à disposition, activités proposées).
- Peuvent se rendre à la bibliothèque ou à la salle d'étude lorsque de tels espaces sont mis à disposition sur le site.

Les enfants sont tenus de respecter le personnel, les lieux et le matériel. Tout enfant qui perturbe gravement le bon déroulement du repas ou n'obéit pas aux injonctions du personnel peut être signalé à la direction de l'ASICE, qui en informe les parents. En cas de récidive, l'élève peut être convoqué avec ses parents. Une exclusion temporaire de la cantine peut être prononcée à son encontre.

Principes

L'ASICE met en place une cantine scolaire dans le collège de La Combe qui a pour but d'offrir un lieu aux enfants de 9S à 11S afin qu'ils puissent prendre un repas chaud lorsqu'ils ne peuvent pas rentrer à leur domicile à midi. Un service de restauration propose des repas composés d'aliments variés et équilibrés. Cette cantine permet également aux enfants qui le souhaitent d'apporter leur propre pique-nique, un four micro-ondes étant mis à disposition (sans inscription).

Le personnel est garant du bon déroulement et du respect des règles. **Les téléphones portables ou autres appareils électroniques, ordinateurs ou tablettes ne sont pas autorisés à la cantine.**

Inscription & facturation pour repas chauds et sandwich/salade

L'inscription se fait par les parents sur le site <https://asice.monportail.ch> (ci-après « Mon Portail »). La gestion des jours de présences ou d'absences ou encore d'inscriptions occasionnelles est gérée par les parents avec un délai d'un jour ouvrable au minimum. Si ce délai n'est pas respecté, il ne sera plus possible d'effectuer de modification. Dans le cas où l'enfant était inscrit, le repas sera facturé. Il appartient aux parents d'annuler le repas de leur enfant en cas de sortie scolaire, camp scolaire ou toute autre absence, en effet l'ASICE ne dispose pas de ces informations.

En plus des repas chauds, des sandwichs et des salades peuvent être commandés. Lorsqu'un enfant désire remplacer son repas chaud par une salade ou un sandwich, c'est au parent de faire la modification sur son programme de gestion au minimum un jour ouvrable à l'avance.

Le prix du repas est de CHF 12.00.

Le prix de la salade est de CHF 7.50.

Le prix du sandwich est de CHF 6.50.

Les menus peuvent être consultés à l'avance sur le site : <http://www.greenkids.biz/> ou sur Mon Portail.

Lorsque votre enfant est inscrit et son compte créé et chargé, un code barre est à imprimer depuis votre session de Mon Portail afin que votre enfant le présente lors de son arrivée à la cantine. Le montant du repas est ainsi débité de votre compte. Un courriel d'avertissement vous sera envoyé dès que le montant sur le compte atteint la limite inférieure de CHF 50.00. Un second courriel vous sera envoyé dès que le compte atteint zéro. Si le compte de votre enfant n'est pas alimenté, l'accès à la cantine pourra être refusé à votre enfant.

Si votre enfant ne s'est pas présenté à la cantine alors qu'il y était inscrit, vous recevrez un courriel vous informant de son absence.

Organisation & horaires

La cantine est ouverte entre **12h20 et 14h10**, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, durant les périodes scolaires. Elle est fermée durant les vacances, les jours fériés et les jours de congé scolaire.

Maladie ou accident

Si un enfant tombe malade durant sa prise en charge à la cantine, les parents seront prévenus afin qu'ils viennent le chercher au plus vite. Si votre enfant est victime d'un accident pendant sa prise en charge, le personnel prend les dispositions immédiates qui s'imposent et avertit les parents au plus vite. Si le personnel estime qu'il y a urgence (maladie ou accident), il prendra les mesures qui

s'imposent et pourra notamment faire appel à une ambulance. Les frais qu'occasionnerait cette intervention sont à la charge des parents.

Effets personnels

L'ASICE décline toute responsabilité en cas de perte, d'échange ou de détérioration d'objets personnels. L'ASICE n'est pas responsable des accidents ou dégâts que l'enfant pourraient occasionner. Afin de garantir la sécurité des enfants, l'ASICE se donne le droit d'interdire des jeux qui pourraient être dangereux. Les téléphones portables et autres outils de communication sont notamment interdits.

Allergie ou intolérance

Lorsque votre enfant souffre d'une allergie ou intolérance, vous devez l'indiquer lors de l'inscription. En cas d'allergie, notre personnel vous contactera afin d'avoir de plus amples informations et un certificat médical pourrait être demandé.

Responsabilité de l'ASICE

Les enfants sont pris en charge par des auxiliaires qui assurent la distribution des repas ainsi que le bon fonctionnement de la cantine. Les auxiliaires ne mettent pas en place d'encadrement éducatif.

Les enfants sont placés sous la responsabilité du personnel à l'intérieur des locaux surveillés.

L'ASICE se décharge de toute responsabilité concernant des enfants de 9^e à 11^e année scolaire qui décident de quitter le périmètre scolaire sur le temps de midi.

Règles de vie de la cantine

A la fin du repas, les enfants :

- Débarrassent leur assiette et leurs couverts ou leurs affaires de pique-nique et nettoient leur place.
- Peuvent rester sur place jusqu'à la reprise des cours (livres et jeux à disposition).
- Peuvent se rendre au centre d'animation du Motty (dès 12h45), à la bibliothèque ou à la salle d'étude lorsque de tels espaces sont mis à disposition sur le site.

Les enfants sont tenus de respecter le personnel, les lieux et le matériel. Tout enfant qui perturbe gravement le bon déroulement du repas ou n'obéit pas aux injonctions du personnel peut être signalé à la direction de l'ASICE, qui en informe les parents. En cas de récidive, l'élève peut être convoqué avec ses parents. Une exclusion temporaire de la cantine peut être prononcée à son encontre.

Centre d'animation du Motty « Repère du Haut-Talent » à Cugy

En fin de journée

Elèves 7P – 11S

Principes

L'ASICE met en place un centre d'animation socioculturelle, destiné aux élèves de 7P à 11S. Des activités y sont proposées. L'animateur.trice est présent.e pour encadrer et organiser avec les jeunes diverses activités telles que des jeux de société, des jeux de rôles, des jeux sportifs, mais aussi un accueil libre pour des échanges. Ce panel d'activités s'étoffe selon les envies des jeunes. **Les accueils sont gratuits.** Une participation financière peut être demandée ponctuellement si certaines activités nécessitent un coût particulier.

Après l'école, les enfants de 7P – 8P scolarisés à Froideville peuvent rejoindre le centre d'animation à Cugy. Le coût du transport pour y accéder (bus T-L) est pris en charge par l'ASICE. Merci de garder les justificatifs, que vous pourrez adresser au secrétariat de l'ASICE en décembre et en juillet pour remboursement.

Organisation & horaires

Le centre d'animation accueille les enfants de 7P à 11S des communes de l'ASICE (Bretigny, Cugy, Froideville et Morrens).

Le centre est ouvert de **15h45 à 18h00** les lundis, mardis, jeudis et vendredis, durant les périodes scolaires. Il est fermé durant les vacances, les jours fériés et les jours de congé scolaire. Cet horaire pourrait s'étendre en fonction des besoins des jeunes. Des soirées « cinéma » ou « à thème » peuvent être organisées en sus.

Le centre d'animation se trouve au rez de chaussée du collège du Motty à Cugy.

Responsabilité de l'ASICE

Les enfants sont pris en charge et sont sous la responsabilité de l'animateur.trice du centre d'animation qui assure la gestion du centre. Ils/elles peuvent être secondé.es par du personnel auxiliaire.

L'ASICE se décharge de toute responsabilité concernant les enfants qui décident de quitter le périmètre scolaire et le centre.

Règles de Vie du centre d'animation

Veuillez vous référer au règlement qui se trouve sur le site de l'ASICE :

<https://www.asice.ch/animation/reglement>

Renseignements :

ASICE

Tél. 021 732 10 02

Courriel : secretariat@asice.ch